



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-trois janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,
Gaëlle LABALME,
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10
Date d'affichage : 16 janvier 2026

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Offre d'une séance de REIKI pour les habitants atteints d'une lourde pathologie
- Aide financière au permis de conduire pour les jeunes
- Acceptation de fonds de concours 2024 de la CCVSC- Parc des Ailes
- Vente et achat de terrains avec un administré
- Nommage des voies internes des lotissements
- Vente d'un terrain situé à Illiat appartenant à la commune

Délibérations :

N 01 - Offre d'une séance de REIKI pour les habitants atteints d'une lourde pathologie

Suite à la dissolution du CCAS il convient de délibérer concernant les aides proposées.

La CCAS propose d'offrir une séance de Reiki pour toute personne atteinte d'une lourde maladie (cancer, endométriose, ...) dans la continuité de ce qui se faisait en 2025.

Les séances sont réalisées par Mme FLAMENT, au tarif de 60 € en 2026.

L'offre est limitée à une séance par habitant et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE la séance de REIKI offerte pour les habitants de Garnerans atteints d'une lourde pathologie pour un montant de 60€ uniquement auprès de Mme Sophie FLAMENT – Cœur de Reiki – 18 route de la Ronzière – 01290 Cormoranche-sur-Saône**
- **DIT QUE cette séance est offerte qu'une seule fois par habitant et par an.**
- **DIT QUE Mme FLAMENT ayant accès au dossier médical de l'habitant jugera si cela relève d'une lourde pathologie et peut refuser une séance dans le cas contraire.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 02 – Aide financière au permis de conduire pour les jeunes

Il est proposé d'établir le dispositif « Permis Citoyen ».

Il consiste à aider financièrement les jeunes pour passer le permis de conduire.

Les modalités principales proposées sont les suivantes :

- Être résident de Garnerans
- Avoir entre 16 et 25 ans
- Participer à 10 heures d'intérêt local environ (aide aux associations ou lors de manifestations, aide garderie cantine, petits travaux divers, etc...)
- L'aide proposée est de 200€ ; le budget pour l'année 2026 est de 1000 €.

Une convention et une fiche de suivi sont jointes à cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de K. Mommessin) :

- **APPROUVE les termes de la convention**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention**
- **DIT que les crédits seront prévus au budget 2026**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 03 – Acceptation de fonds de concours 2024 de la CCVSC– Parc des Ailes

Vu la demande de fond de concours de la commune de Garnerans à la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour des travaux de création de parcs ludiques intergénérationnels sportifs et écologiques.

Vu l'attribution de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le fonds de concours en date du 02 juillet 2024 pour un montant de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE le montant de 15 000€ attribué pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la participation aux travaux de de création de parcs ludiques intergénérationnels sportifs et écologiques**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 04 – Vente et achat de terrains avec un administré

Vu la délibération N°04-2024 en date du 19 janvier 2024, relative à une autorisation de cession d'un terrain communal, 174 chemin du Trève de Galle.

Vu la nécessité de préciser les numéros de parcelles définies depuis et d'ajouter l'achat avec le même propriétaire de parcelles pour régulariser les limites de propriété

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ANNULE la délibération n° 04-2024**
- **AUTORISE la cession pour un euro symbolique de la parcelle B1692**
- **DIT QUE les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISE l'achat pour un euro symbolique des parcelles B1645 et B1646 et B1695 (6 m2)**
- **DIT QUE les frais relatifs à cet achat seront à la charge de la commune**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N 05 – Nommage des voies internes des lotissements

Vu la loi 3DS notamment l'article 169, il est demandé aux communes de dénommer les « voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation », c'est-à-dire non fermées par un portail.

Monsieur le Maire indique que la commune a déjà effectué le nommage des voies à l'exception des voies internes des lotissement.

Il convient donc de nommer ces voies.

Nom du lotissement	Adresses actuelles	Voie créée
Clos du Cèdre I	185-xx chemin du Pellerat	Impasse du Cèdre
Clos du Cèdre II	185-xx chemin du Pellerat	Impasse de Chantebas
Le Village	190-xx chemin du Pellerat	Impasse du Prenet
La Vernaie	275-xx chemin du Pellerat	Impasse la Vernaie
La Sablonnière	309-xx chemin du Pellerat	Impasse la Sablonnière
St Cyprien	350-xx Chemin du Pellerat	Impasse de Montézan
L'Avanon	Chemin de St Cyprien	Chemin de l'Avanon

Il précise que la numérotation sera mise en place pour limiter les changements par rapport aux adresses actuelles.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE la création des voies communales dans la liste ci-dessus**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**
- **CHARGE M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.**

N 06 – Vente d'un terrain situé à Illiat appartenant à la commune

Monsieur le Maire indique que la parcelle n° ZE_0063, d'une surface totale de 112 740 m², était exploitée par deux agriculteurs dont un qui n'a pas souhaité renouveler le bail.

Celle-ci se situe sur la commune d'Illiat.

Il est proposé de vendre cette parcelle à M. SANLOUP, agriculteur exploitant, au prix de 2500 € l'hectare soit un montant total de 28 185€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE la vente de la parcelle n° ZE_0063, d'une surface totale de 112 740 m², située sur la commune d'Illiat et appartenant à la commune de Garnerans pour un montant de 28 185 € à M. SANLOUP.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**
- **CHARGE M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.**

Rapport des commissions

Social

Voir les délibérations prises plus haut. La Commission Communale d'Action Sociale pourra donner des aides, organisera le repas des anciens. Le café rencontre pour les plus de 70 ans continue de fonctionner.

Communication / services aux habitants

Le bulletin a été distribué.

L'inauguration du Parc des Ailes est prévue le 28 février à 11h.

Urbanisme

Les marquages seront réalisés quand le temps le permettra.

Bâtiments communaux

Des travaux de réparation de toiture sont en cours à la caserne et à l'église.

Des travaux électriques ont été réalisés : coffret électrique dans l'entrée de la mairie, ajout de prises à l'arrière côté parking du stade.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

RAS

La séance est levée à 22h20.

Le prochain et dernier conseil de la mandature aura lieu le vendredi 6 mars 2026 à **20h00**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Roger RIBOLLET



Le maire,

Dominique VIOT

